



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 1

Edition révisée n° : 7

Date : 5 / 6 / 2009

Remplace la fiche : 5 / 6 / 2009

Permas 250 Combi EC**PERMAS 250**

Xn : Nocif



N : Dangereux pour l'environnement

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom commercial : Permas 250 Combi EC
Usage : Contre les insectes rampants.
Contre les mouches.
Dans les étables.
Identification de la société : EDIALUX-FORMULEX NV
Rijksweg 28
2880 BORNEM BELGIUM
Tel : +32 (0) 3 886 22 11
Fax : +32 (0) 3 886 24 60
E-mail : edialux@edialux.be
www.edialux.com
N° de téléphone en cas d'urgence : +32 (0) 70 245 245

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : R10 : Inflammable.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants : Ce produit est dangereux.

| Nom de la substance | Contenance | No CAS | No CE | Numéro annexe | Classification |
|----------------------|--------------------|------------|-----------|---------------|--------------------------------|
| Tensiofix IW60 | : Entre 1 et 5 % | ----- | ----- | ----- | Xi; R38-41 |
| perméthrine | : = 25 % | 52645-53-1 | 258-067-9 | 613-058-00-2 | Xn; R20/22 R43 N; R50-53 |
| 1-Méthoxy-2-propanol | : Entre 10 et 20 % | 107-98-2 | 203-539-1 | 603-064-00-3 | R10 |
| Piperonyl butoxide | : = 15 % | 51-03-6 | 200-076-7 | ----- | N; R50-53 |
| Esbiothrine | : = 2 % | 84030-86-4 | ----- | 006-025-00-3 | Xn; R20/22 N; R50-53 |

Matière active: : PERMETHRIN
ESBIOTHRINE (2-(2-Butoxyethoxy)ethyl-6-propylpiperonylether
PIP. BUTOXIDE

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation

: Faire respirer de l'air frais.
Repos.
Mettre la victime en position demi-assise.
Emmener à l'hôpital.
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 7

Date : 5 / 6 / 2009

Remplace la fiche : 5 / 6 / 2009

Permas 250 Combi EC

PERMAS 250

4 PREMIERS SECOURS (suite)

- **Contact avec la peau** : Rincer abondamment à l'eau.
Prendre une douche pendant 15 minutes.
Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Consulter immédiatement un médecin.
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Ne pas faire couler l'eau vers l'oeil non atteint. porteurs de lentilles de contact: enlever si possible les lentilles de contact, puis rincer.
Appeler un médecin.
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
- **Ingestion** : Rincer la bouche.
Consulter le Centre Antipoisons pour savoir si la prise d'une suspension de charbon de bois dans l'eau est indiquée.
Emmener à l'hôpital.
Si possible montrer cette fiche. A défaut montrer l'emballage ou l'étiquette.
- A l'intention du médecin** : Traitement symptomatique.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Risques spécifiques** : R10 : Inflammable.
- Produits de combustion dangereux** : CO; formation des gaz toxiques et irritants possible.
- **Agents d'extinction appropriés** : Brouillard d'eau.
Mousse.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Equipements de protection spéciaux pour pompiers** : Utiliser un vêtement de protection.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Éviter contact avec les yeux et la peau.
Ne pas respirer les aérosols.
Ne pas fumer et éviter étincelles.
Porter gants en caoutchouc nitrile, type "à manchette", blouson et pantalon en caoutchouc nitrile, bottes de sécurité à mi-genoux, en caoutchouc.
Evacuer et restreindre l'accès.
- Précautions pour l'environnement** : Empêcher toute contamination du sol et de l'eau de surface.
Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, les caniveaux et rivières.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.
Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.
Placer les récipients fluyants dans un fût ou un surfût étiqueté. Frotter les surfaces contaminées avec de l'eau.
Les eaux de lavage sont des déchets dangereux.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Général** : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
- Précautions lors du maniement et de l'entreposage** : Éviter de manger, boire ou fumer pendant la manipulation.
- Protection individuelle** : Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau
- Stockage** : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Conserver hors de portée des enfants.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 7

Date : 5 / 6 / 2009

Remplace la fiche : 5 / 6 / 2009

Permas 250 Combi EC

PERMAS 250

7 MANIPULATION ET STOCKAGE (suite)

Manipulation

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
: Ne pas respirer les aérosols.
Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
- Protection des mains : Utilisez des gants en caoutchouc.
- Protection de la peau : Porter un équipement de protection adéquat.
- Protection des yeux : Masque facial.
Lunettes de sécurité.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Etat physique à 20 °C : Liquide.
- Couleur : Amber.
- Odeur : Comme éther.
- Densité : +/- 1,067 kg/l (20 °C)
- Solubilité dans l'eau : Bonne.
- Solubilité : Bien soluble dans plusieurs solvants.
- Point d'éclair [°C] : +/- 32 °C (PMCC)

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.
- Conditions à éviter : Chaleur.
Flamme nue.
Étincelles.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Inhalation : LC50 2 < LC50 < 20
La pulvérisation du produit peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures, un vertige, une somnolence et même un évanouissement.
- Cutanée : DL50 dermal > 2000 mg/kg
Peut provoquer une irritation de la peau.
Peut provoquer après une exposition prolongée à une haute dose un engourdissement.
Peut provoquer certaines sensations spécifiques (notamment au niveau du visage). Ces sensations commencent la plupart du temps une demi-heure à quelques heures après l'exposition et se composent de picotements, sensations de brûlure ou d'insensibilité (sensation de vide); ils s'amplifient jusqu'à huit heures après l'exposition et persistent environ 24 heures. La sueur, l'eau et le soleil aggravent ces sensations. Elles sont néanmoins de nature limitée et exigent un traitement limité. Un érythème ressemblant à un coup de soleil peut apparaître suite à des expositions répétées au produit. Maux de tête et vertiges sont fréquents.
- Oculaire : Une détérioration de la cornée est peu probable.
Peut provoquer une irritation des yeux (rougeur et douleur).
- Ingestion : LD50 orale 200 < 2000 mg/kg
Après ingestion importante: vertige, vomissement, diarrhée, sensation de faiblesse,



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 7

Date : 5 / 6 / 2009

Remplace la fiche : 5 / 6 / 2009

Permas 250 Combi EC

PERMAS 250

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (suite)

- Autres : hypotension, agitation, fasciculation musculaire et convulsions.
: Irritant pour les yeux et la peau.
Peut provoquer une irritation de la peau.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Information relative aux effets écologiques : R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R57 : Toxique pour les abeilles.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

- Méthode d'élimination : Conserver le produit dans l'emballage original ou dans un emballage équivalent, étiqueté et mettre à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques.
Mettre l'emballage à disposition d'une entreprise spécialisée et agréée pour l'élimination des produits toxiques.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- No ONU : 1993
- ADR Classe : Classe 3
- Code de classification ADR/RID : Etiquetage ADR 3
- Groupe d'emballage ADR : Groupe III

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s) : Xn : Nocif
N : Dangereux pour l'environnement
- Phrase(s) R : R10 : Inflammable.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Phrase(s) S : S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S23 : Ne pas respirer les aérosols.
S24/25 : Éviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S60 : Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
- Phrases additionnelles : Contient de la perméthrine. Peut déclencher une réaction allergique.
C113: interdit aux locaux ou rester de jeunes moins de 2 ans.
C36: les aliments et les matières premières non-emballées ne peuvent être mis en contact avec les surfaces traitées sauf si celles-ci ont été nettoyées préalablement.
C37: couvrir les aliments, matières premières et batterie de cuisine pendant le



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 5

Edition révisée n° : 7

Date : 5 / 6 / 2009

Remplace la fiche : 5 / 6 / 2009

Permas 250 Combi EC

PERMAS 250

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES (suite)

traitement.

C26: ne pas appliquer dans les machines destinées à la fabrication des aliments, condiments, etc.

16 AUTRES DONNÉES

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2)

: R10 : Inflammable.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données

: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document